

LE SAVIEZ-VOUS ?

Publier des annonces pour la vente de chèques, nourriture, aliments pour bébés ou tire-lait WIC dans les journaux **OU** sur Internet constitue une **FRAUDE**, y compris sur les sites suivants :

- Craig's List
- Facebook
- Twitter
- eBay
- Tout autre média social

Donner des chèques, de la nourriture, des aliments pour bébés ou des tire-lait WIC OU les vendre constitue une **FRAUDE**.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SOUPÇON DE FRAUDE ?

Si vous soupçonnez une personne de commettre une **FRAUDE**, contactez le Bureau des enquêtes spéciales (BSI, Bureau of Special Investigations). Vous pouvez signaler vos inquiétudes anonymement.

Appelez la ligne d'assistance gratuite au : **1-877-282-6657**

OU envoyez un courriel à : **foodfraud@health.ny.gov**



Cette institution est un fournisseur et un employeur souscrivant au principe d'égalité d'accès à l'emploi.
4412 (French) 8/14

C'est une

FRAUDE



Soutenez le travail du **WIC** !

LE SAVIEZ-VOUS ?



FRAUDES

S'inscrire au programme d'aide pour les femmes, les nouveau-nés et les enfants **WIC** ou auprès de plus d'**UNE** agence locale constitue une **FRAUDE**.

Déclarer de faux revenus ou mentir sur la **taille du ménage** **OU SUR UN ÉTAT DE grossesse** afin d'être éligible pour participer au WIC constitue une **FRAUDE**.



Acheter ou vendre des chèques, de la nourriture, des aliments pour bébés ou des tire-lait WIC **OU laisser une autre personne le faire** constitue une **FRAUDE**.



Modifier les chèques WIC de quelque façon que ce soit constitue une **FRAUDE**.



CE QUE VOUS RISQUEZ :

- **EXCLUSION** du programme WIC.
- Obligation de **REMBOURSEMENT EN ESPÈCES** de la valeur de la nourriture, des aliments pour bébés ou des tire-lait qui vous ont été donnés.
- **POURSUITES JUDICIAIRES** en vertu des lois de l'État et des lois fédérales.

